



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 19 mars 2024

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions l'Environnement a déposé un dossier relatif à l'avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 22 mars 2002 déclarant zone protégée la zone humide « Dreckswis » englobant des fonds sis sur le territoire des communes de Bascharage et de Sanem.

La demande et les plans sont déposés au service écologique de la Commune de Sanem et y pourront être consultés **sur rendez-vous** par tous les intéressés pendant la période **du 19 mars 2024 au 18 avril 2024 inclus du lundi au vendredi de 08.30 à 11.30 heures et de 13.30 à 16.00 heures.**

Toute réclamation doit être adressée au collège des bourgmestre et échevins de la commune de SANEM à BELVAUX dans le délai indiqué.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,
Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschène
Manon Grever



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,


Simone Asselborn-Bintz